



# COMPTE-RENDU DU COMITÉ SYNDICAL

## PROCÈS-VERBAL

Séance du 13 février 2019

L'an deux mille dix-neuf, le treize février à dix-huit heures trente le comité syndical dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle municipale de MESNAC sous la présidence de M. Jacques SAUTON, Président.

Date de convocation	04/02/2019
Date de séance	13/02/2019

Membres en exercice	26
Membres présents	19
Membres votants	23

PRÉSENTS	
VALS DE SAINTONGE - COMMUNAUTES	
NOM	PRENOM
SAUTON	Jacques
MOREAU	Jacky
LAMIRAUD	Gérard
CROIZET	Jacky
BOULETREAU	Claude
GOUINAUD	Patrick
ARNAUD	Pierre
GRATEAU	Denis
VOL*	Francis
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU ROUILLACAIS	
TURQAT*	Philippe
CDA SAINTES	
CHANTEREAU	Michel
CHASSERIEAU	Philippe
MARGAT*	Alain
TAILLASSON	Stéphane
ROUX	Michel
COMBEAU	Bernard

\* pouvoir

PRÉSENTS	
GRAND COGNAC	
NOM	PRENOM
ETOURNEAU	Jean-Louis
GUINET*	Claude
PETIT	Dominique
ROBBE	Nathalie
SOUCHAUD	Dominique
GILLOIS	Henri
AUTRET	Michel
EXCUSÉS	
FOUCHER	Alain
DE LAMARRE	Nathalie
GAILLARD	Gérard
MAJEAU	Stéphane
ONT EGALEMENT PARTICIPÉ À RÉUNION	
TRÉSORIER	FRAGNEAU Patrick
DIRECTRICE	PERRON Alice
TECHNICIENNE DE RIVIÈRE	MAZIN Antoine
SECRETARIE	COUPRIE Karine
CDC VALS DE SAINTONGE	PHILIPPO Laura
CDA Saintes	EMON Joëlle
CDA Saintes	POTTIER Agnès

M. MARGAT Alain a donné pouvoir à M. Stéphane TAILLASSON  
M. VOL Francis a donné pouvoir à M. LAMIRAUD Gérard

M. GUINET Claude a donné pouvoir à M. Jacques SAUTON  
M. TURQAT Philippe a donné pouvoir à M. ETOURNEAU Jean-Louis

### **SECRETARIE DE SEANCE : M. Jean-Louis ETOURNEAU**

Monsieur le Président ouvre la séance et remercie Monsieur Patrick FRAGNEAU, Trésorier Receveur de Matha, et les membres du comité syndical de leur présence.

### **1 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

Le comité syndical, réuni sous la présidence de M. Jean-Louis ETOURNEAU, vote à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2018 et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT :	Dépenses :	Prévu :	150 508,03 €	Réalisé :	60 041,06 €
	Recettes :	Prévu :	179 094,40 €	Réalisé :	35 794,29 €
FONCTIONNEMENT :	Dépenses :	Prévu :	709 418,47 €	Réalisé :	249 411,41 €
	Recettes :	Prévu :	456 070,00 €	Réalisé :	479 781,21 €

## RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE :

Investissement :	- 24 246,77 €
Fonctionnement :	230 369,80 €
Résultat global :	206 123,03 €

## **2 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018**

Le Président expose aux membres du Comité Syndical que le compte de gestion est établi par Monsieur FRAGNEAU Patrick à la clôture de l'exercice.

Le Président le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote du Comité Syndical en même temps que le compte administratif.

Après avoir entendu le Président, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, vote le compte de gestion 2018 du SYMBA, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

## **3 – AFFECTATION DE RÉSULTAT**

Le Comité Syndical, réuni sous la présidence de Jacques SAUTON, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2018, ce jour :

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018,

**Constatant** que les comptes administratifs font apparaître :

• un excédent de fonctionnement de : .....	230 369,80 €
• un excédent reporté de : .....	253 348,47 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : .....	483 718,27 €
• un déficit d'investissement de : .....	52 833,14 €
• un déficit de restes à réaliser de : .....	0,00 €

**DÉCIDE à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :**

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2018 : EXCÉDENT .....430 885,13 €

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) .....52 833,14 €

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002).....430 885,13 €

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT .....52 833,14 €

## **4 – CLÉ RÉPARTITION 2019**

Monsieur le Président présente au Comité Syndical la nouvelle grille de répartition des dépenses et charges. Le Président invite le Comité Syndical à se prononcer sur cette affaire.

Après délibération, le Comité Syndical à l'unanimité accepte la mise à jour de la grille de répartition pour l'année 2019.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Préfet.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication devant le Tribunal Administratif de Poitiers.

## **5 – PROPOSITION DE PROJETS 2019**

Monsieur le Président présente au Comité Syndical les propositions de projets 2019 suivantes :

### **- Equipement de 12 stations limnimétriques**

Il s'agit d'équiper les sites sur lesquels nous faisons des mesures de niveaux d'eau, notamment en périodes de crues avec des stations limnimétriques. Il s'agit de capteurs qui mesurent en continue le niveau d'eau et le transmettent par GSM. Nous pouvons ainsi avoir un état en temps réel des cours d'eau. Actuellement ces mesures se font lors des crues, à hauteur d'une tournée par jour. Effectivement chaque tournée représente entre 4 et 5h de déplacement de station en station. La fréquence

quotidienne n'est pas suffisante pour repérer les pics de crues et avoir une connaissance de leur fonctionnement permettant un suivi en temps réel de la situation.

Les premiers devis estimatif pour l'équipement s'élèvent à 25 000€. Ces ouvrages peuvent faire l'objet de demande de subventions. Il est ainsi prévu de l'inscrire dans l'avenant PAPI qui permettrait d'acquérir des aides supplémentaires mais ne seraient réalisable que courant 2020.

### **- Modélisation nappe-rivières**

Une grande partie du réseau hydrographique du SYMBA est très sensible aux problèmes d'étiages avec de graves assèchs. Depuis plus de 10 ans cela fait l'objet d'un suivi spécifique toutes les 2 semaines. Cela représente environ 2j de prospections terrain et d'une demi-journée de saisie des données chaque quinzaine.

Les outils de modélisation existants actuellement permettraient de profiter de nos longues chroniques de données pour les établir statistiquement en lien avec d'autres paramètres (météo, niveau de la nappe phréatique, prélèvements,...). Comme pour le suivi des crues abordé précédemment, l'élaboration d'un tel travail permettrait d'avoir un suivi en temps réel avec seulement la vérification sur le terrain de quelques points d'observation.

Ce travail pourrait faire l'objet d'un « développement complémentaire » d'un travail lancé par l'EPTB avec leur bureau d'étude en charge du développement de la plateforme e-tiage (plate-forme de suivi des étiages). Les premiers estimatifs s'élèvent à 6000€ par bassin versant. Il leur faudra toutefois quantifier le nombre de bassins versants qu'ils comptabilisent sur notre territoire. Nous l'estimons actuellement à maximum 3 systèmes à fonctionnement homogène, voire 2 : Antenne+Soloire et affluents directs. Il est donc proposé d'inscrire un montant de 18 000€.

Ce projet pourra faire l'objet de demandes d'aides financières et est inscrit dans les objectifs prioritaires du SAGE Charente. L'enveloppe pourra en complément (si négociation de 2 bassins et/ou aides financières), toujours sur la thématique des étiages contribuer à l'amélioration des connaissances nécessaires aux services de l'état pour améliorer la gestion quantitative de la ressource, comme la définition des Débits Minimum Biologiques (autre objectif prioritaire du SAGE Charente).

### **- Étude des ruissellements**

Cette étude s'inscrit en réponse aux violents orages de juin 2018. Elle aurait pour objet de proposer des outils de connaissances et d'alertes face à ce type d'événement. Effectivement suite à la survenue d'un événement météorologique exceptionnel, à travers la GEMAPI, le syndicat doit pouvoir proposer des outils permettant de prévenir un événement de même type. Le changement climatique faisant, nous ne pouvons ignorer l'augmentation de fréquence de ce type de risque.

Nous travaillons actuellement au repérage de la bibliographie existante sur le sujet et permettant d'établir un état des lieux des ruissellements, notamment sur les têtes de bassins versants. Ce travail pourra ensuite être suivi de propositions de mesures d'aménagements et également d'alertes spécifiques permettant d'en protéger/informer les usagers.

Ce travail pourra faire l'objet d'un appel à projet dans le cadre de l'avenant du PAPI.

Aucun chiffrage actuel.

### **- Études de Maîtrise d'œuvre**

Dans le cadre de la mise en continuité d'ouvrages hydrauliques pour l'année 2020 (phase 2 de la DIG), 3 ouvrages doivent faire l'objet d'études plus approfondies nécessitant des compétences complémentaires à celle de l'équipe. Pour prévoir des travaux en 2020, il convient de mener les études préalables dès cette année et se laisser ainsi tout le temps nécessaire à l'indispensable concertation nécessaire à ce type d'opération.

Les sites concernés sont: l'étang de la Brèche (sur le Coran - Saint-Césaire et Saint-Bris-des-Bois), le moulin de Javrezac (sur l'Antenne), le moulin d'Olivet (sur la Soloire - Réparsac).

Le budget prévisionnel est établi à 20 000€ par site, auquel s'ajoute un cofinancement par la CDA de Saintes pour l'étang de la Brèche. Une demande d'assistance sera formulée à Charente Eaux pour lancer les 2 marchés publics situés en Charente et un partenariat est prévu avec les services administratifs de la CDA de Saintes.

### **- Pollutions diffuses**

De nouvelles discussions seront lancées fin février suite à une rencontre conjointe de l'EPTB avec l'Agence de l'eau qui devraient permettre ensuite d'envisager de premières pistes de travail pour le SYMBA sur cette thématique.

### **- Causeries Champlain**

Les causeries Champlain se dérouleront la 1<sup>ère</sup> semaine de juin 2019. Suite à l'accueil des Québécois au SYMBA en 2018, ces derniers attendent une délégation Charentaise sur leurs terres et comptent sur la participation du SYMBA !

La thématique de cette rencontre portera sur la gestion des versants: ruissellement, haies, zones humides,...

## **6 - VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2019**

Monsieur le Président présente au Comité syndical le projet de budget 2019. Il le soumet au vote de l'assemblée. Après délibération, le Comité syndical à l'unanimité vote le budget 2019.

## **7 – RÉGLEMENT INTÉRIEUR**

Monsieur le Président explique à l'assemblée que suite au changement de composition du Comité Syndical, le SYMBA avait 6 mois pour réviser son règlement intérieur.

Ce document a pour objet de préciser les modalités de détail du fonctionnement de l'assemblée délibérante, du bureau et des entités géographiques.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, ADOPTE le règlement intérieur du SYMBA, joint à la présente délibération.

## **8 – DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LE FINANCEMENT DES POSTES DE TECHNICIENS DE RIVIERES 2019**

Le Président expose aux membres du Comité Syndical qu'il a été nécessaire d'attacher une délibération au dernier comité syndical (19/12/2018) sur demande expresse des financeurs.

Monsieur le Président fait part au Comité Syndical de la possibilité de percevoir des financements pour les postes de techniciens de rivière pour l'année 2019. Concernant ces postes de techniciens de rivière, les financeurs concernés sont les suivants :

- Agence de l'Eau Adour-Garonne,
- Région Nouvelle Aquitaine
- Union européenne (FEDER, etc.)

Après avoir entendu le Président, le Comité Syndical valide à l'unanimité ce rattachement de délibération au Comité Syndical du 19/12/2018.

## **9 – QUESTIONS DIVERSES**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.